

Nous vous donnons un tableau concernant les agents de nuit avec 18 RTT (1 RTT de 6h30 étant due pour la journée de Solidarité)

Existe aussi un tableau pour les agents de nuit sur la base de 14 RTT.– guide du temps de travail en annexe. (De même pour les horaires en 12h)

Pour de plus amples renseignements contacter le Syndicat SUD au 7 37 62 répondeur pour les collègues de nuit.

Nous vous mettons également plusieurs textes à disposition sur les pages Nuit CHU du site du syndicat SUD Santé: www.sudsantesociaux37.org

Nous nous déplaçons à votre demande si nécessaire.

Pour TOUS nous avons droit à 25 CA, 11Fériés et 104 RH (Repos Hebdomadaire) quoi qu'il arrive !

Soit pour un 100% : 148+18+59+25+11+104= 365 jours

Agent de Nuit en 10 h et 18 RTT

Quotité de travail	Nb de congés (1) supplémentaires	Nb d'heures de présence par an	Nb de nuits par an	Nb de jours RTT par an (2)	Nb Repos Compensateur de 10h	Nb de Repos de temps Partiel
100 %	0	1476:30	148	18,0 RTT	59 RC	
	1	1466:30	147	18,0	59	
	2	1456:30	146	18,0	59	
	3	1446:30	145	18,0	59	
80 %	0	1181:12	118	14,5	47	45 RP
	1	1173:12	117	14,5	47	45
	2	1165:12	117	14,5	47	45
	3	1157:12	116	14,5	47	45
75%	0	1107:22	111	13,5	45	56
	1	1099:52	110	13,5	45	56
	2	1092:22	109	13,5	44	56
	3	1084:52	108	13,5	44	56
50%	0	738:15	74	9,0	30	112
	1	733:15	73	9,0	30	112
	2	728:15	73	9,0	29	112
	3	723:15	72	9,0	29	112

(1) Ce sont les 1 à 2 jours hors saison et le jour de fractionnement.

(2) Nombre de jours tenant compte de la déduction du RTT au titre de la journée de solidarité

Le syndicat SUD interpelle régulièrement la direction pour une vraie transparence et des explications sur ce logiciel. Nous en demandons le retrait pur et simple!



Union syndicale
Solidaires

Solidaire Unitaire Démocratique

SUD CHU – 37044 TOURS cedex

Permanence du lundi au vendredi de 9 h à 17 h

Bretonneau Tél/fax 02 47 47 37 6

Trousseau Tél : 7 84 17/ Fax : 7 84 18

Clocheville tel : 7 95 92

GESTOR EN TOUTE VIGILANCE

PERSONNEL DE NUIT

◆ Temps de Travail

◆ Annualisation

◆ Décompte d'une nuit de Travail

◆ Planning de base

◆ Exemples

◆ Agents en 10h et 18 RTT



Le CHU de Tours a fait le choix du logiciel Gestor afin de permettre l'informatisation des plannings du personnel .

Certains secteurs l'applique depuis 2004 comme le service de Nuit.

Les difficultés de mise en place sont nombreuses. Le paramétrage de Gestor pose problème. Les explications sont très vagues. Par contre les données affichées par Gestor sont prises très au sérieux. L'outil semble acquérir une grande popularité auprès des cadres une fois maîtrisé !

Son remplacement par un produit plus innovant est programmé pour 2012 !!! Le nouveau logiciel, selon la Direction, aura la même "philosophie".



Mais en attendant Gestor est développé à l'ensemble des pôles.

Annualisation et compteurs

Suite au protocole d'application des 35 h le temps de travail se trouve annualisé. Avec Gestor plusieurs compteurs apparaissent suivant la nature de nos absences, selon notre quotité de travail, de jour et de nuit.

Le nombre de CA , Fériés, RH (repos hebdomadaire) ne varie pas. Le nombre de RTT est fonction de notre temps de travail annualisé. Idem pour notre nombre de RC(repos compensateur) et RP (repos de temps partiel).

Soyons vigilants sur le respect des textes et code du travail !!!



La direction avec ses spécialistes de la communication nous parle de temps à générer, d'équité, de transparence, de paramètres propres à Tours, de facilité d'emploi avec intranet, d'accès libre à gestor, de clarté avec la fiche-agent.

Guide du temps de travail

Accord local RTT du 11 décembre 2001 : "Au CHU de Tours, les plannings sont établis sur des plages de 84 jours soit un cycle de 12 semaines de 7 jours. Le cycle se compose de 3 modules de 28 jours."

Décret du 4 janvier 2002

Travail de Jour : "Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base annuelle de travail effectif de 1600 heures maximum, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées."

Travail de Nuit : "Pour les agents travaillant exclusivement de nuit, la durée annuelle de travail effectif est réduite à 1470 heures, hors jours de congés supplémentaires."

Décompte d'une nuit de travail base de 18 RTT

	100 %	90 %	80 %	75 %	70 %	60 %	50 %
Nuit	10h00	10h00	10h00	10h00	10h00	10h00	10h00
BLA	6h30	5h51	5h12	4h52	4h33	3h54	3h15
RP		39'	1h18	1h38	1h57	2h36	3h15
RT	51'	51'	51'	51'	51'	51'	51'
RC	2h39	2h39	2h39	2h39	2h39	2h39	2h39

BLA : base légale agent

RP : repos de temps

Il existe ainsi plusieurs tableaux découlant de celui-ci pour le personnel sur la base de 14 RTT (tableau identique mais le temps de RT est de 41')

Par nuit travaillée nous créditions certains compteurs = nous générons notre temps de repos 1 nuit = 51' de RT et 2h39 de RC. MAIS pour toute absence les compteurs s'inversent !!!

Les absences pour formation continue équivalent à 7h40, donc sur une nuit on doit 2h20 de RC et sur un repos on nous doit 7h40 de RC.

Temps à rendre : Exemples

Soit pour un 100% planning de base. Vous devez exiger de noter vos congés (CA, CE, RT, FC) sur le planning de base ou référence.

L	M	Me	J	V	S	D
RH	RH	N	N	RT ou RC, Fé	RC	RH
RH	RH	AM	AM	RT	RC	RH

Le médecin ne prolongeant pas l'arrêt car nous sommes en repos après, cas le plus courant !

Décompte = 3h30 par nuit d'absence se décomposant en 2h39 de RC et 51' de RT

Pour l'administration, on ne crédite pas les compteurs, c'est à dire pour nous on doit 2x2h39 = 5h18 en RC et 1h42 en RT ou autre formule, nous n'avons pas généré ce temps en temps de repos !

L	M	Me	J	V	S	D
RH	RH	N	N	RT ou RC, Fé	RC	RH
RH	RH	AM	AM	AM	RC	RH

Décompte : toujours 3h30 par nuit d'absence donc 2x2h39 en RC et 2x51' en RT

Mais cette fois l'administration nous doit du temps car tout arrêt sur un RT ou Fé ou RC (le vendredi ici dans l'exemple) crédite notre compteur RC de 6h30.

Soit au total pour le 2ème exemple :

⇒ Vous devez 1h42 (2x51') en RT

⇒ On vous doit 1h12 (6h30—2x2h39) en RC

